

Compte rendu

Comité de projet – Centrale photovoltaïque au sol

Arc sur Tille

Table des matières

1. Les étapes et les choix du projet	3
2. Planification et calendrier prévisionnel	4
3. Question diverses.....	4

Date : 10/06/2026

Lieu : Salle du conseil municipal – Mairie d’Arc-sur-Tille

Participants :

Mairie d’Arc-sur-Tille

- Patrick MORELIÈRE (Maire)
- François GAILLARD (Adjoint)

Conseil départemental de la Côte d’Or

- Christine BLANC (conseillère départementale)

Mairie de Belleneuve

- Samuel BOURGEOIS (maire)
- Philippe GRANDJEAN (élu)
- Michel JEANDET (élu)

Ordre du jour : Présentation du projet de centrale photovoltaïque au sol à Arc-sur-Tille

1. LES ETAPES ET LES CHOIX DU PROJET

- Concertation locale :
 - Comité de projet, car le projet se situe hors zone d'accélération.
 - Enoé a tenu informé la Commune tout au long des études de l'évolution des analyses. Le porteur de projet a également présenté le projet en PCDER le 30/04/2026.
 - Le projet a été jalonné par la concertation des acteurs du territoire : obtention d'un retour favorable communal en août 2024
- Maîtrise foncière
 - Projet porté conjointement via une joint-venture entre l'entreprise Thévenin Ducros et Enoe sur les parcelles ZS 227, ZS 226, ZS 223
 - Historique du foncier :
 - **1983** : Achat initial de la propriété par la société d'autoroute.
 - **2021** : Rachat officiel des parcelles par l'entreprise Thévenin Ducros.
- Démarches réglementaires :
 - Etude d'impact en cours de finalisation qui a fait l'objet d'un inventaire 4 saisons faune/flore
- Raison de choix du site
 - Valorisation d'un site anthropisé : Terrain issu des anciens travaux de l'autoroute limitrophe, composé de remblais et dépourvu de potentiel agronomique, évitant ainsi la consommation d'espaces naturels ou agricoles.
 - Intégration paysagère et patrimoniale : Absence totale de covisibilité directe avec les zones d'habitation et le bâti historique.
 - Localisation stratégique : Insertion en bordure immédiate d'axes routiers et autoroutiers préexistants
 - Synergie avec la mobilité décarbonée : Proximité immédiate d'une station de recharge pour véhicules électriques, permettant de créer un pôle énergétique cohérent associant production renouvelable et mobilité bas-carbone.
 - Intégration d'une unité de stockage de l'électricité (BESS)
- Insertion paysagère
 - Un travail approfondi est mené sur l'intégration paysagère afin de minimiser l'impact visuel de la centrale sur pour les automobilistes empruntant la D70 : utilisation de brise vue en bois et plantation de haies éparses.

- Raccordement
 - Raccordement antenne au poste source de ST-APPOLINAIRE : 7,8km
- Présentation des études environnementales 4 saisons et des mesures en découlant :
 - Evitement des enjeux environnementaux forts et des zones humides
 - Préservation des haies et boisements favorables aux chiroptères + recul de 15m de ces derniers afin de préserver des couloirs de chasse
- Exploitation
 - Durée d'exploitation : 40 ans

2. PLANIFICATION ET CALENDRIER PREVISIONNEL

- Permis de construire : dossier en cours de finalisation pour un dépôt prévu courant septembre 2026.
- Obtention du permis de construire : début 2028
- Mise en service : 2029/2030

3. QUESTION DIVERSES

- Le zonage du PLU est-il compatible avec une telle installation photovoltaïque ?
 - Les parcelles concernées par le projet ont été intégrées dans la modification du document d'urbanisme en cours. Une mise en compatibilité a été effectuée durant la révision afin de basculer le terrain sous un zonage Npv (zonage dédié aux installations photovoltaïques au sol).
- Quelles sont les procédures nécessaires pour ce type de projet au niveau du code de l'environnement
 - Évaluation environnementale et permis de construire
- Le projet est-il soumis à la loi sur l'eau ?
 - Le projet d'Arc-sur-Tille est non soumis à déclaration ou autorisation loi sur l'eau
- Le projet bénéficie-t-il d'une subvention de l'état ?
 - L'état via le ministère de la transition énergétique propose un appel d'offre permettant de garantir un tarif fixe de revente de l'électricité sur 20 ans
- La société Enoe se positionne-t-elle sur des projets en toiture ?
 - Oui, Enoe a une activité toiture et ombrières solaires.